



Je veux partir avant mes 18 ans

Par **Laetitia42230**, le **14/08/2008 à 18:50**

Bonjour,
Je suis de St Etienne, et je suis amoureuse d'un homme à Lille, à mes 18 ans je lui ai fait la promesse de le rejoindre mais je voudrais y aller avant la date de mon anniversaire qui se situ en septembre.
Je voudrais le rejoindre en juillet voir juin, à la fin de l'année scolaire bref, et j'aimerais savoir juridiquement ce que mes parents peuvent faire, si je le rejoins sans prévenir mais en laissant tous les contacts possible a leur porté, sachant qu'il est bien plus agé que moi...
Merci d'avance pour votre réponse...
En gros est ce qu'ils peuvent m'obliger a rentrer? ou peuvent ils posé des problème a mon compagnon?

Par **Marion2**, le **14/08/2008 à 18:56**

Si étant mineure vous quittez le domicile familial sans en avertir vos parents pour rejoindre un homme majeur, il est évident que ce Monsieur va se retrouver avec un inculpation pour "détournement de mineur".
Réfléchissez bien avant de faire cette bêtise.
Bon courage

Par **Laetitia42230**, le **14/08/2008 à 19:06**

Oui mais sachant que j'aurais 18 ans dans 2 mois, ça crain moin? voir pas?

Par **Marion2**, le **14/08/2008 à 19:11**

Dans la mesure où vous n'aurez pas 18 ans, ce Monsieur aura de gros problèmes.
Je me permets de souligner que l'attitude de cette personne "beaucoup plus âgée que vous" avez-vous écrit, est inquiétante !!!
Soyez très vigilante, vous êtes très jeune.

Par **domi**, le **14/08/2008** à **19:15**

Laure a entièrement raison ! Tes parents auront la possibilité de porter plainte contre lui ! réfléchis bien avant de faire une bêtise ! Et puis, sans vouloir me mêler de ta vie privée, méfies-toi des amourettes avec des hommes bien plus âgés ...ça mène rarement bien loin.
Domi

Par **Laetitia42230**, le **14/08/2008** à **19:28**

NE vous inquiétez pas pour ma relation je ne vien pas la pour ça, je viens pour savoir s'il peu avoir des gros problème si je pars 2 mois avant le jour clé, sachant qu'une procédure dure plus de 2 mois le détournement de mineur ne sera plus...
Et si je laisse une lettre? j'ai oublié de le préciser

Par **Marion2**, le **14/08/2008** à **19:32**

Oui, il aura des problèmes pour "détournement de mineure" !!! A partir du moment où tu auras quitté le domicile familial pour rejoindre cet homme, tu seras mineure et c'est cette date qui sera prise en compte par la justice et non la fin de la procédure.

Par **domi**, le **14/08/2008** à **19:39**

Effectivement c'est la date départ qui sera prise en compte ! Donc problèmes en vue si tes parents portent plainte ! Le mieux pour tout le monde serait d'attendre ta majorité.
Domi